



Mariage regularisation infos

Par **Franky84**, le **14/01/2017** à **00:08**

Bonne année a tous
Je viens de recevoir un courrier
Du prefet vu j'avais depose une
Demande de titre de de sejour conjoint
Et au depot on mavait un recipise qui
N'autorise pas a travailler valable
4mois.2mois apres le dépôt de tout
Les papiers j'ai reçu lavis favorable
Du prefet pour un visa de régularisation
De 290 (j'avais 50euro au premier depot)
Je demande apres regularisé es ce quils
Changeront mon recipise pour que je
Puisse travailler
Merciiii

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2017** à **02:44**

Bonjour

oui vous aurez un nouveau récépissé qui vous autorisera à travailler le temps que votre carte de séjour soit produite et vous sois délivrée

Restant à votre disposition